



## LETTRE D'INFORMATION



**Gen. Francis A. BEHANZIN**

Commissaire, Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO

### DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
FOCUS	2
PARTAGE D'EXPÉRIENCE	4
ÉVÈNEMENTS À VENIR	8



Ce programme est financé par l'Union Européenne

### ÉDITORIAL

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La région de l'Afrique de l'Ouest s'est retrouvée prise au cœur de certains des principaux phénomènes criminels et terroristes du monde, notamment le trafic de drogues, l'activité terroriste sahélien, la traite de personnes sud-nord, le vol de véhicules et le trafic d'armes.

En 2010, lors d'un colloque organisé conjointement à Bruxelles par INTERPOL et la Présidence belge de l'Union européenne, les chefs de police de l'Afrique de l'Ouest ont déclaré que, pour relever les défis de sécurité auxquels la région était confrontée, les pays avaient besoin d'un système automatisé de partage d'information de police au niveau régional et mondial. Cette déclaration marquait la naissance du Programme du Système d'information des Polices d'Afrique de l'Ouest (SIPAO).

S'appuyant sur les efforts et les succès accomplis depuis 2012 par SIPAO, nous voilà dans la troisième phase du programme financé sous l'auspice du 11ème fond Européen de développement de l'Union Européenne. Cette phase de mise en œuvre complète du SIPAO verra le partage d'informations policières entre tous les pays de la CEDEAO plus la Mauritanie et lancera une plate-forme régionale.

Réunis à Abidjan du 25 au 27 Juin 2018, nous avons procédé au lancement officiel de cette troisième phase en présence notamment du Secrétaire Générale d'INTERPOL et du Vice-Président de la Côte d'Ivoire, démontrant la place importante du SIPAO dans l'architecture sécuritaire et la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme en Afrique de l'Ouest. Nous assisterons à une nouvelle ère d'échange d'informations intégré et d'application efficace de la loi qui permettra une coopération policière et judiciaire accrue en matière criminelle dans la région et avec le reste du monde.

Pour conclure, nous devons tous réaliser que les États Membres, la Commission de la CEDEAO, INTERPOL et l'Union européenne ont la responsabilité de promouvoir



un monde exempt de criminalité et de faire de SIPAO un exemple éblouissant pour d'autres régions du monde, tout en respectant les frontières de la vie privée, de la liberté et de la recherche du bonheur et de la prospérité par le peuple de l'Afrique de l'Ouest. La Commission de la CEDEAO encourage donc ses États Membres à adhérer sans réserve à la mise en œuvre du programme WAPIS, car la Commission apportera son soutien aux services de police et de sécurité dans l'accomplissement de leur responsabilité principale de préserver la vie et les moyens d'existence des populations de la région.

Merci beaucoup.

## FOCUS

### Les experts des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie choisissent le système centralisé de données comme architecture de la future plateforme régionale

Du 27 au 29 Mars 2018, INTERPOL, les pays de la CEDEAO et la Mauritanie ont tenu une réunion du comité des Experts en vue de discuter et analyser les options techniques qui s'offraient à eux à la suite d'une étude commanditée sur le partage de données policières au niveau régional.

L'étude conduite par un cabinet de consultants extérieur a identifié trois options qui pourraient être mise en œuvre pour partager les données au niveau régional :

1. Un système centralisé pour la collecte et de partage des données hébergé par une entité à déterminer / à mettre en place.
2. Un système décentralisé avec partage direct de données entre les Etats.
3. Un Système décentralisé avec partage direct de données anonymes entre les Etats, devant faire l'objet d'une seconde confirmation positive ou non.

Seize pays et plus de quarante-huit délégués des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie ont pris part à cette réunion

à Abidjan et se sont accordés à recommander la mise en œuvre d'un système centralisé de partage de données (option 1) aux Ministres en charge de la sécurité de la CEDEAO et de la Mauritanie pour la plateforme régionale SIPAO. Néanmoins, en raison de contraintes administratives, techniques et financières associées à l'option 1, les délégués ont convenu de mettre en place une phase de transition de quatre ans pendant laquelle l'option 2 (Système décentralisé avec partage direct de données) sera utilisée.

Pour rappel, dans le système centralisé de partage de données, la plateforme régionale SIPAO et sa base de données sera logée dans une structure centrale sécurisée. Les données que les Etats veulent partager seront transférées vers la plateforme régionale et son système centralisé. Quand les officiers de police interrogeront le système SIPAO national, ils seront aussi informés de la présence ou non de l'élément recherché dans la base de données centralisée en vue de prendre des actions immédiates. Eventuellement, le pays en possession de l'information recevra une notification.

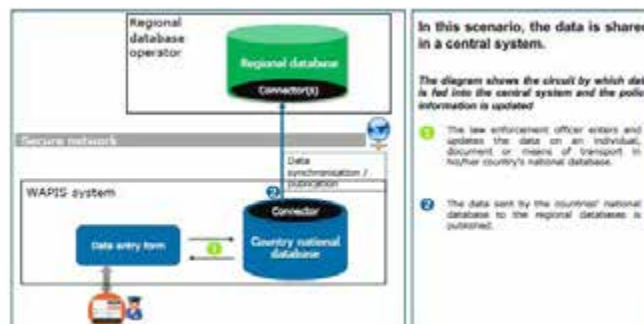


Schéma de représentation du système centralisé de partages de données

## FOCUS

### Le programme SIPAO est officiellement dans sa troisième phase financée par le fond européen de développement

Financé par l'Union Européenne, des expériences pilotes ont déjà été mises en œuvre dans quatre (04) pays (Bénin, Ghana, Mali et Niger) entre 2013 et 2016 sous le Fond fiduciaire Européen dans le cadre du programme du Système d'Information des Polices d'Afrique de l'Ouest (SIPAO). De plus, une phase de transition, a été exécutée en vue de déployer le système dans quatre pays additionnels (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Tchad et la Mauritanie).

Après ces différentes phases, sous l'auspice du 11<sup>e</sup> Fond de développement Européen, 28 millions d'euros ont été octroyé au Programme SIPAO afin de procéder au déploiement total du système dans tous les pays de la CEDEAO. La mise en œuvre des activités a débuté le 15 Novembre 2017 et s'écoulera sur 55 mois sur toute l'étendue des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

Dans le but d'être plus efficace dans sa mise en œuvre et plus proche des réalités locales, pour cette troisième phase financé par le Fond Européen de Développement, contrairement aux deux phases précédentes, le Programme

SIPAO s'est installé à Abidjan au sein du Bureau régional d'INTERPOL pour l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire. Cette équipe, pour une période de cinq (5) ans, travaillera étroitement avec l'Union Européenne, la CEDEAO et les pays bénéficiaires pour la mise en œuvre de cet outil qui aidera l'Afrique de l'Ouest à retrouver sa stabilité.



Signature du document officiel de lancement de la phase 3 EDF du programme SIPAO



Photo de famille de la cérémonie de lancement de la phase 3 EDF du programme SIPAO, Abidjan Côte d'Ivoire, Juin 2018

## PARTAGE D'EXPÉRIENCE



**Boubacar Rabiou Daddy**

Directeur de la Police Judiciaire et ancien point de contact SIPAO

**Le Niger a été sélectionné parmi les quatre pays pilotes depuis 2012 pour la mise en œuvre du programme SIPAO. Ce pays a passé avec succès les différentes étapes nécessaires à la mise en place du système au niveau national. Boubacar Rabiou Daddy, Directeur de la Police Judiciaire et ancien point de contact SIPAO au Niger, a accepté de partager son expérience**

### *Comment la mise en œuvre du programme WAPIS s'est-elle déroulée au Niger ? Quelles ont été les différentes étapes ?*

Au Niger lorsque la première mission de prise de contact et d'information a rencontré les autorités, SIPAO ne suscitait que des interrogations. Après ces visites qui revêtaient un caractère plus politique qu'opérationnel, nous nous sommes mis au travail, en collaboration étroite avec l'équipe du programme.

Plusieurs étapes ont jalonné ce processus, du choix d'un point focal dès septembre 2012, jusqu'à la 2ème phase, dite de mise en œuvre, dans les quatre pays pilotes. Concrètement différentes actions ont été entreprises après la création du Comité National SIPAO par arrêté du Ministre de l'Intérieur du Niger le 4 juillet 2013, suivi par la constitution d'un comité de pilotage au sein des différentes unités et leur formation.

Le 16 septembre 2015, le service de documentation criminelle et judiciaire est inauguré, des locaux ont été construits pour héberger les équipements du programme qui ont recueillis les 400 000 fiches de la police et de la Gendarmerie.

### *Pouvez-vous nous décrire en quelques mots votre centre de documentation de sécurité publique ?*

Le Service de Documentation criminelle et Judiciaire, qui est le Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) du système SIPAO, a pour vocation de centraliser les informations de police de tous les services chargés de l'application de la loi (Police Nationale, Gendarmerie Nationale, Douanes...), et de la justice, par la saisie informatisée et la mise à

jour des informations contenues dans les procédures judiciaires, ainsi que l'insertion des décisions des tribunaux relatives aux personnes déférées.

Ces informations seront accessibles via des postes SIPAO déployés dans les services utilisateurs, répartis sur le territoire national. La définition des mécanismes de fonctionnement, notamment les procédures de consultation, et les relations avec les services utilisateurs sont en cours d'élaboration.

Le Niger a dès lors fait le choix d'intégrer le SIPAO dans l'organisation déjà existante, sans trop bouleverser les procédures mises en œuvre qui bien que dynamiques, étaient handicapés par l'existence de plusieurs fichiers papier, autonomes et propres à chaque unité. Il fallait donc, dans une approche plus en adéquation avec la situation organisationnelle et financière du pays, amener les services à intégrer et s'approprier le système, très rapidement, en minimisant autant que possible les risques de rejet, de méfiance que peut susciter tout nouveau dispositif.

Ainsi, le SIPAO est venu, toute proportion gardée, s'intégrer au fichier de la police et de la gendarmerie tel qu'ils existaient du point de vue organisationnel, avec un atout fédérateur, unitaire et automatisé.

Le DACORE est devenu un service de la Division Identification de la Direction de la Police Technique et Scientifique (DPTS). Il regroupe en son sein les éléments des Forces de Sécurité Intérieur (FSI) à savoir la Gendarmerie, la Police et bientôt la Garde Nationale et la Douane. Il est encore au stade de la centralisation des données, son effectif actuel est constitué d'un groupe de huit fonctionnaires.

## AU NIGER

### **Quels sont les effets du programme SIPAO sur le quotidien des forces de police nigériennes et plus largement sur la sécurité au Niger ?**

Le SIPAO a indéniablement amélioré le niveau de confiance, de fiabilité, et de sécurité dans la gestion des informations de « police », avec un impact assez perceptible sur la célérité dans la conduite quotidienne du travail des unités. Il a notamment permis de :

1. créer et renforcer une dynamique de coopération interne, avec la migration et l'intégration des archives des différentes unités (PN: 220.000 fiches - GN: 20.000 fiches) et la mise en place d'une base de données UNIQUE et AUTOMATISÉE.
2. sécuriser les informations de « police » qui, compte tenu de la nature de leur support, étaient exposées à la dégradation et aux destructions consécutives à la négligence ou aux actes délibérés
3. améliorer l'efficacité dans le travail
4. mettre en place un cadre juridique en conformité avec les standards internationaux en matière de protection des données à caractère personnelles.

### **Quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés dans l'utilisation du logiciel SIPAO ?**

C'est sans conteste le défi de la nouveauté. SIPAO implique et induit un changement global de notre philosophie de travail, dans tous les aspects touchant à l'identification des suspects, la fiabilité des informations générées par le système, la sécurité des données et enfin et surtout le respect des droits humains dans l'approche de la protection des données à caractère personnel.

### **Quel conseil donneriez-vous aux nouveaux pays bénéficiaires du programme SIPAO ?**

De l'expérience du Niger, hormis le niveau d'engagement de la chaîne des intervenants dans le programme, deux points me paraissent importants pour une bonne réussite de la mise en place du système :

1. Le choix du point focal national, qui est en charge la responsabilité du bon fonctionnement du système, s'est révélée crucial, tant les défis et les obstacles auxquels il fallait faire face étaient énormes. Le Directeur de la Police Judiciaire (DPJ) a été désigné comme point focal, son grade et sa fonction ont facilités le déroulement d'un leadership qui est absolument nécessaire pour convaincre et faire accepter par tous les intervenants l'idée et la mise en œuvre du programme. A partir de 2017, le Directeur PTS a naturellement remplacé le DPJ. Le schéma initial est ainsi maintenu, et l'élan conservé par le choix d'un autre acteur.
2. Les rapports à entretenir avec l'officier pays, doivent être placés sous l'angle de la confiance et de la complémentarité. L'officier pays et le point focal doivent constituer une paire indissociable dont les actions vont s'orienter vers l'atteinte d'un objectif et d'un intérêt commun, la réussite du programme.

Je voudrais en conclusion dire toute mon admiration à l'équipe qui anime le programme. Gérer et intégrer autant de différences et de contradictions, aussi bien au sein des pays, que de façon global au niveau de la communauté, est un challenge qui

requiert de l'humilité, de la patience et beaucoup de détermination. Les pays ont jusqu'ici essayé d'affronter seuls les défis que posent le terrorisme et la criminalité avec la fortune que nous connaissons tous !

Wapis nous donne aujourd'hui l'opportunité d'aller au-delà, de nous projeter dans une mondialisation à outrance qui en fait le nid d'une criminalité tentaculaire ; il nous appartient à tous de nous mobiliser pour relever ce défi.

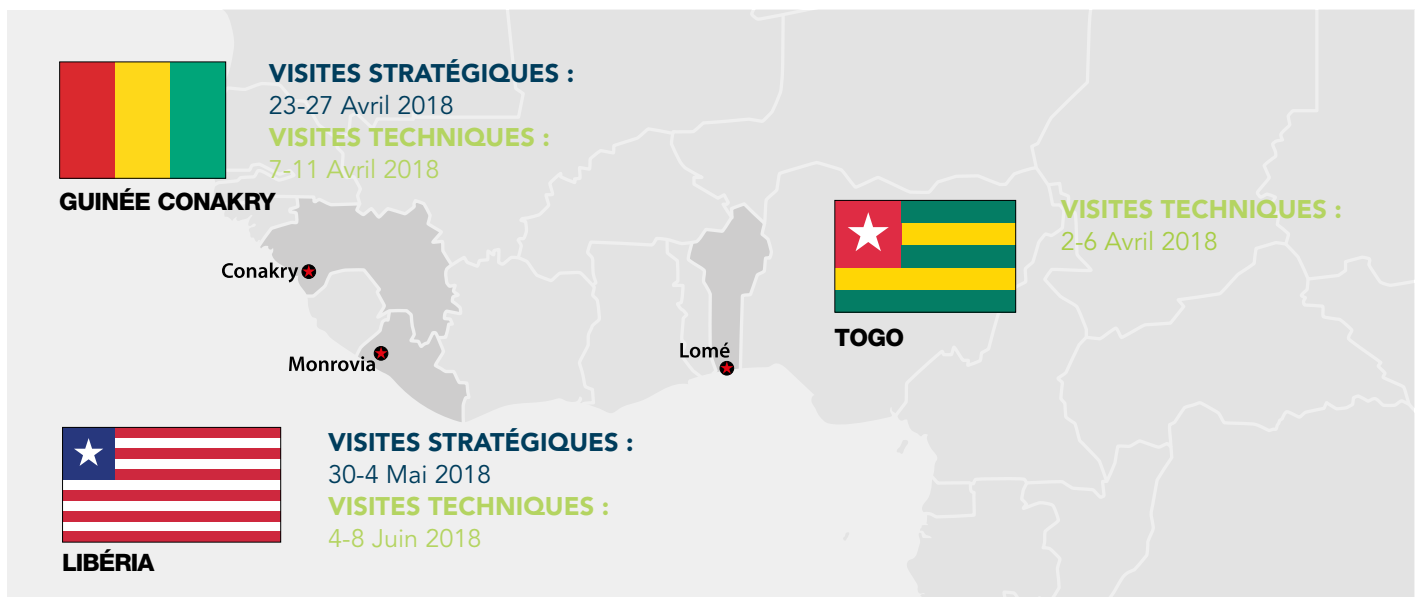
## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

### Visites stratégiques et techniques dans les nouveaux pays bénéficiaires

Au cours du deuxième trimestre 2018, une délégation d'INTERPOL et de l'Union Européenne a visité la Guinée Conakry et le Libéria en vue de présenter le SIPAO et avoir un accord des autorités pour son déploiement dans ces pays. De manière consensuelle, les autorités de ces pays ont démontré un grand intérêt au programme et ont rassuré la délégation quant à leur franche collaboration dans la réussite de ce processus.

Des visites techniques ont aussi eu lieu pendant cette période dans ces deux pays mais aussi au Togo pour évaluer l'architecture de gestion de données policières existantes et le cadre légal en place dans ces pays, qui sera la base de travail du système SIPAO.

Le Programme SIPAO continuera son implantation dans les nouveaux pays bénéficiaires dans les mois à venir : Nigéria, Sierra Leone, Gambie et Guinée Bissau.



Visite stratégique et technique du programme SIPAO dans les pays de la CEDEAO et de la Mauritanie entre Avril et Juin 2018.

### Le 2<sup>e</sup> Comité de pilotage ouvre ses portes aux points focaux nationaux SIPAO

Le programme SIPAO a tenu la deuxième réunion de son comité de pilotage à Abidjan le 27 Juin 2018, avec exceptionnellement la présence des points focaux SIPAO des pays bénéficiaires.

Cette réunion a permis aux participants de discuter de l'état d'avancement du programme SIPAO, mais surtout à la direction du programme de recueillir les retours d'expérience de ces points focaux et les utilisateurs du système SIPAO. Ces débats fructueux ont renforcé la volonté des pays à mettre en œuvre SIPAO et de redéfinir des stratégies nationales qui prennent en considération les contextes inhérents à chacun d'entre eux.

Pour conclure, l'Union Européenne, la Commission de la CEDEAO et INTERPOL ont exhorté les participants à suivre les engagements pris par les Ministres et les chefs de Police



2<sup>e</sup> comité de Pilotage et de Coordination SIPAO, Abidjan, Côte d'Ivoire, Juin 2018

de la CEDEAO et de la Mauritanie lors de la cérémonie de lancement de la 3<sup>ème</sup> phase du programme.

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES



Remise du matériel informatiques pour le renforcement du système SIPAO en présence d'EUCAP SAHEL, Niamey, Mai 2018



Remise du matériel informatiques pour le renforcement du système SIPAO, Cotonou, Juin 2018

### Installation de matériel pour renforcer le système au Niger et au Bénin

Depuis 2012, le NIGER et le Bénin ont adhéré au programme SIPAO en tant que pays pilote. Après avoir mis en œuvre le cadre légal et leur DACORE, le système SIPAO a pris une place importante dans le dispositif sécuritaire de ces pays à travers la gestion et le partage des données policières.

Les 22 Mai 2018 et 11 Juin 2018, le programme a octroyé des équipements en vue de renforcer le système SIPAO national respectivement au Niger et Bénin. Composé

de serveurs pour le site miroir et de stations de travail, ces équipements aideront ces deux pays à accroître la couverture du système et à étendre le réseau WAPIS à tout Cotonou et sa périphérie.

Cette opération a été réalisée en étroite collaboration avec l'EUCAP-SAHEL, partenaire du programme SIPAO au Niger ; et qu'un accord de travail a été signé entre ces deux entités en Avril 2018 pour sceller ce partenariat.

## LE COIN DES EXPERTS

### Les principes de protection de données à caractère personnel et le programme SIPAO

Le programme SIPAO vise à créer des bases de données nationales contenant des données policières et des réseaux de communication pour les partager, en vue de renforcer la capacité des services chargés de l'application de la loi d'Afrique de l'Ouest à combattre la criminalité transnationale et le terrorisme.

Néanmoins, le traitement de ces données policières doit se conformer à certains principes fondamentaux qui garantissent le respect des droits humains et les libertés individuelles des citoyens.

Conscient de cela, la CEDEAO a adopté l'acte supplémentaire Act A/SA.1/01/10 sur la protection des données à caractère personnel, qui engage tous les Etats membres. Celui-ci, définit les principes de la légalité, la collecte, la qualité des données (précision, pertinence, pas d'excès en relation avec son but, à jour), mais aussi la transparence, la confidentialité et la sécurité dans le traitement des données.

L'équipe de juristes du programme SIPAO engagé, continuera à travailler avec les pays bénéficiaires pour réaliser ces objectifs, la crédibilité du système en dépend.



## ÉVÉNEMENTS À VENIR

### 17-21 Septembre 2018 : Banjul, GAMBIA

Visite stratégique pour le lancement du programme SIPAO

### 24-28 Septembre 2018 : Freetown, Sierra Leone

Visite stratégique pour le lancement du programme SIPAO

## NOUS Y ÉTIIONS !

### 24-26 avril 2018 : 4<sup>e</sup> réunion annuelle du mouvement id4africa Abuja, Nigeria

INTEPROL a participé à la 4<sup>ème</sup> réunion du mouvement ID4Africa, qui vise à promouvoir l'adoption d'un système moderne d'identification digitale par les pays africains. Plus de 1 000 délégués venus de 50 nations Africaines, de 110 entreprises spécialisées dans l'identification digitale et de 20 agences de développement régional et international, ont assisté à ce forum et une exposition

Lors de ce forum INTERPOL a fait la promotion le programme SIPAO et du système automatique d'empreintes digitales (AFIS) et souligné le fait qu'ensemble, ces systèmes renforceront les capacités des services en charge de l'application de la loi à identifier les criminelles et les terroristes.

### 8-9 mai 2018 3<sup>e</sup> journée de l'Europe Abidjan, Côte d'ivoire

Lors de cette journée, ont été présentés les projets financés par l'Union Européenne auprès du grand public. Cet évènement a permis au programme SIPAO d'accroître sa visibilité et de rencontrer d'autres partenaires en vue de trouver des synergies dans l'accomplissement de leur objectif respectif.



INTERPOL

## CONTACT

### PROGRAMME SIPAO

infoWAPIS-SIPAO@interpol.int  
www.interpol.int

## AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).